

magnanimité ”; il ne se retirait donc pas sans répugnance. M. Faillon assure que M. de Maisonneuve exerça son influence à la cour et obtint le rappel du gouverneur général.

Jean de Longvilliers, marié en 1566 avec Sophie de Choiseul, eut pour fils Philippe de Longvilliers de Poincy, chevalier de Malte, reçu en 1604 religieux profès de l'Ordre, et qui fut, en 1619, gratifié des deux commanderies d'Oysemont et de Coulans ; ensuite il se jeta dans d'autres emplois, après avoir fait ses caravanes sur les galères de la religion. Louis XIII l'avait honoré de plusieurs commandements de chef d'escadre de ses vaisseaux en Bretagne, 1637. Il avait commandé à Brest. Le 6 janvier 1638, il était choisi par la compagnie des îles d'Amérique comme capitaine général de l'île Saint-Christophe. Plus tard, il devint gouverneur des Antilles françaises et lieutenant général pour le roi dans ces îles, d'après Henri Chardon.

Le Père Labat, dans son histoire des îles françaises, note que Poincy arriva au mois de février 1639 avec qualité de lieutenant général des îles. Il ajoute que, en 1641, ce gouverneur accorda la liberté de conscience aux huguenots, ce qui fut très mal accueilli par les autorités en France, cette mesure étant contraire à la constitution de la compagnie signée en février 1635.

L'île Saint-Christophe, avec celles qui en dépendent, est à trente lieues nord-ouest de la Guadeloupe. En France, il existait une grande confusion dans les idées au sujet des “ îles d'Amérique ”; on les prenait souvent pour le Canada. Il en est résulté de graves malentendus. A présent, Saint-Christophe se nomme Saint-Kitts et est possession anglaise depuis 1713.

En 1640, Poincy s'empara de l'île de la Tortue, puis de plusieurs autres. Il arriva presque à se créer une